

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

**Dominic Perri**

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

**Paola Hawa**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Valérie Patreau**

Arrondissement d'Outremont

Membres

**Caroline Braun**

Arrondissement d'Outremont

**Julie Brisebois**

Village de Senneville

**Daphney Colin**

Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies– Pointe-aux-Trembles

**Nathalie Goulet**

Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville

**Julien Henault-Ratelle**

Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve

**Enrique Machado**

Arrondissement de Verdun

**Peter McQueen**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

**Sylvain Ouellet**

Arrondissement de Villeray– Saint-  
Michel–Parc-Extension

**Le 24 octobre 2024**

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

**Mandat SMCE247100004**

Conclure 11 ententes-cadres, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, ainsi qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 à 26 mois, selon l'entente, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 18 979 219,38 \$, taxes incluses, (contrats: 16 503 669,03 \$ + variation des quantités : 2 475 550,35 \$) - Appel d'offres public 24-20603 (9 soumissionnaires)

**ORIGINAL SIGNÉ**

Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

Katherine Fortier  
Coordonnatrice, Soutien  
aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE247100004

Conclure 11 ententes-cadres, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, ainsi qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 à 26 mois, selon l'entente, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 18 979 219,38 \$, taxes incluses, (contrats: 16 503 669,03 \$ + variation des quantités : 2 475 550,35 \$) - Appel d'offres public 24-20603 (9 soumissionnaires)

À sa séance du 2 octobre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

### Lot 5

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres; L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction de l'eau potable, Division Exploitation des usines ont d'abord rappelé que la Ville fait usage de coagulants dans ses six usines d'eau afin de favoriser l'élimination des particules en suspension pour augmenter la clarté de l'eau et pour permettre d'atteindre les crédits

d'enlèvement des pathogènes. De plus, cela permet de nous conformer à certains critères du ministère de l'Environnement, notamment lors d'épisodes climatiques extrêmes, lesquelles sont de plus en plus fréquentes.

Le Service a procédé à la publication d'un appel d'offres du 17 juillet au 23 août 2024 pour la fourniture et la livraison de coagulants. Parmi les 11 lots, le lot 5 se distingue, car il concerne la fourniture de deux coagulants pour les usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs. Le coagulant 1 (lot 5.1) est composé d'un mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium, tandis que le coagulant 2 (lot 5.2) se trouve à être du polyDADMAC à 100 %, qui est ajouté au mélange du coagulant 1 afin d'augmenter le ratio de ce produit dans le mélange lors des périodes de fortes turbidités du printemps et de l'automne. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 11 preneurs du cahier des charges, parmi lesquels un seul a déposé une offre pour le lot 5, soit Kemira Water Solutions Canada inc., et ce, malgré la possibilité pour les fournisseurs de présenter des produits chimiques équivalents pour ouvrir le marché. Selon les invités, le désistement de certains fournisseurs serait attribuable à leur difficulté à maîtriser la technique du mélange. L'analyse de la soumission montre que le fournisseur a présenté un prix dont l'écart est de (-5,2 %) avec l'estimation. Il est intéressant de noter que le coût de l'item 5.1 (le mélange) est comparable à celui de 2023 et qu'il est même en deçà de celui de 2022. Alors que le coût de l'item 5.2 est demeuré le même depuis 2022.

Les responsables ont par ailleurs précisé qu'une analyse de marché avait été réalisée en amont par le Service de l'approvisionnement et voici quelques éléments clés recommandés pour la stratégie d'acquisition : augmenter la durée des contrats à deux ans avec une option de renouvellement d'un an; prolonger les heures de livraisons pour certains produits; allonger le délai entre la commande et la livraison; retirer dans l'appel d'offres certains formats de livraison pour l'hypochlorite de sodium et ne garder que les livraisons en vrac; ajouter l'option de livraison d'urgence en 24 ou 48 heures, selon un coût fixe de déplacement.

Pour conclure, les intervenants ont précisé que la Direction de l'eau potable recommande de poursuivre le processus d'octroi avec Kemira Water Solutions inc. puisque les produits inclus au lot 5 sont essentiels aux opérations des usines d'eau potable.

Durant la période de discussions, les membres ont notamment voulu savoir pourquoi les garanties de soumission et d'exécution avaient été retirées des ententes, tel que stipulé dans le sommaire décisionnel. Il faut savoir que ces garanties n'ont jamais été utilisées et qu'elles représentent des coûts non négligeables. À la suite d'une analyse et de discussions, il a été jugé préférable de les retirer afin de réduire sensiblement le prix d'achat.

D'autre part, la Commission a fait remarquer que le prix des coagulants a beaucoup augmenté dans les dernières années. Comme il s'agit de produits hyper stratégiques, la Ville a-t-elle envisagé de s'équiper pour faire elle-même le mélange à l'usine? De faire

livrer par bateau ou par train? De se regrouper avec d'autres municipalités? Concernant l'idée de faire le mélange à l'usine, les invités ont indiqué que ce serait possible, mais que cela exigerait des travaux majeurs. Il faut aussi savoir que l'usine Charles-J.-Des Bailleurs est l'une des seules en Amérique avec filtration directe. Le mélange est conçu spécialement pour cette usine, ce qui ferme la possibilité à faire des achats groupés. La Commission a souligné qu'il serait intéressant que la Ville réévalue sur une base régulière son modèle d'affaires, pour s'assurer qu'il s'agit toujours de la meilleure option dans les circonstances.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction de l'eau potable, Division Exploitation des usines pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

### Lot 5

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*  
*L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

***À l'égard du mandat SMCE247100004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.***